

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RAW MATERIALS INCOME, un compartiment de la SICAV THEAM QUANT-

Classe « Privilège USD USD Capitalisation » -code ISIN LU1893659422

Ce Compartiment est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment consiste à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en ayant recours à une stratégie d'investissement quantitative non directionnelle basée sur les marchés des matières premières, à l'exception du secteur des matières premières agricoles, de l'élevage et des métaux précieux.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative non directionnelle (la Stratégie) consistant à établir des positions longues et courtes sur un panier diversifié composé de contrats à terme standardisés sur indices de matières premières par le biais de l'indice BNP Paribas DR Alpha Ex-Agriculture and Livestock (Code Bloomberg : BNPIDRXA Index) (l'Indice de Stratégie).

L'Indice de Stratégie repose sur un modèle quantitatif conçu par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique.

Le modèle utilisé pour construire l'Indice de Stratégie vise à répliquer une stratégie de structure d'échéance. L'objectif des stratégies de structure d'échéance consiste à maximiser les informations comprises dans la structure d'échéance, laquelle représente l'actuelle courbe à terme d'un actif donné. L'exposition à cette structure d'échéance sera effectuée en adoptant, par le biais d'un contrat à terme standardisé sur indices de matières premières, une position sur les spreads dont une portion à long terme est affectée sur le contrat dont l'échéance permet d'optimiser les rendements de renouvellement et une portion à court terme est affectée sur le contrat ayant l'échéance la plus courte.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indx.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur : indx.bnpparibas.com/nr/DRXAER.pdf.

Il est porté à l'attention des investisseurs qu'il existe un coût de réplification annuel lié à la réplification dynamique des positions longues/courtes sur les contrats à terme standardisés sur indices de matières premières. Les coûts de réplification sont estimés à environ 0,27 % par an. Ces frais réduisent les performances de l'Indice de Stratégie, et indirectement celles du Compartiment.

La Stratégie du Compartiment est considérée comme active. Le Compartiment ne dispose pas d'indice de référence, aucune comparaison des performances n'est donc possible.

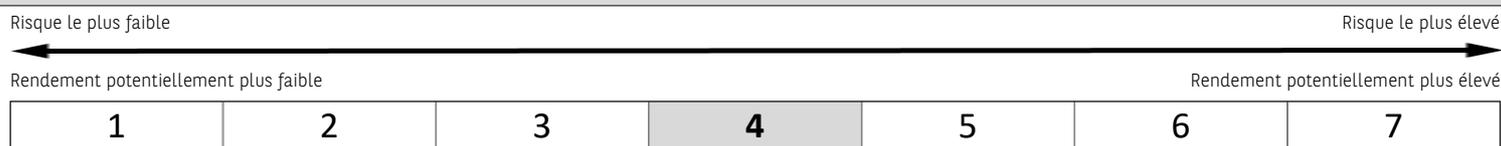
La Stratégie sera mise en œuvre par la souscription d'instruments dérivés de gré à gré, conformément à une Politique de réplification synthétique.

Les investisseurs peuvent effectuer des souscriptions ou des rachats au cours de tout jour d'ouverture complet des Bourses de New York et de Londres (à l'exception des samedis et dimanches, ainsi que des jours fériés au Luxembourg et en France).

Les demandes de souscription et de rachat peuvent être effectuées auprès de l'agent administratif avant 12 h 00 CET le jour d'évaluation concerné. Agent administratif : BNP Paribas, succursale de Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Profil de risque et de rendement



• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

• La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le marché des matières premières peut connaître des variations de prix soudaines, qui justifient la catégorie de risque. De plus, les actifs sous-jacents peuvent connaître une évolution sensiblement différente de celles des titres plus traditionnels (actions, obligations, etc.).

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

• **Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influencer sur la valeur nette d'inventaire.

• **Risque lié à un indice de contrats à terme sur matières premières**: exposition au cours des matières premières par le biais de contrats à terme. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	3,00%
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM chaque année	
Frais courants	0,55% (*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le pourcentage des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées au 31 décembre 2021.

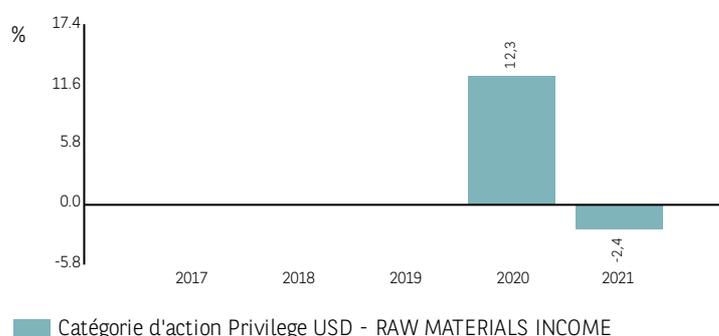
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La catégorie d'action a été lancée le 05 juin 2019.
- Les performances passées ont été calculées en devise USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV THEAM QUANT- ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de THEAM QUANT-. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les DICI du compartiment, le prospectus et les rapports annuels et semestriels les plus récents seront envoyés aux porteurs de parts dans un délai de huit jours ouvrables à compter de la réception de la demande écrite envoyée à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex.
- Le prix des actions de la SICAV est disponible en ligne sur <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Pour plus d'informations sur les autres actions du compartiment, veuillez consulter le prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions du compartiment peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 16 décembre 2022.

